

**DEMANDE D'ARRÊTE DE POLICE DE CIRCULATION
(travaux ; livraison) - Année 2023 -**

**A ADRESSER
10 JOURS
AVANT LE
DEBUT DES
TRAVAUX**

NOM et ADRESSE de l'entreprise ou du demandeur :

Service Sécurité - Domaine Public
Mairie de Tulle
10 rue Félix Vidalin
CS 30125
19012 TULLE CEDEX
Tel: 05 55 26 64 61
sdp@ville-tulle.fr

N° SIRET _____ **APE** _____ (mention obligatoire)

Portable : _____ Mail : _____ @ _____

Sous-traitant(s) intervenant sur le chantier : _____

Nature des travaux ou de la livraison : _____

Si déclaration auprès de l'Urbanisme, veuillez préciser le n° du dossier :

Adresse des travaux ou de la livraison _____

DATE DES TRAVAUX / LIVRAISON : / / 2023 au / / 2023

Matin de _____ à _____ Après-Midi de _____ à _____

Nous joindre un plan ou une photo de la zone des travaux ou de la livraison

Plusieurs rues de la Ville de Tulle ont des restrictions de tonnage, **préciser le tonnage des camions :**



Nombre de place de stationnement (10m ²)	
Benne (20m ²)	
Echafaudage (ml)	
Nacelle	
Palissade (ml)	
Stockage de matériaux (m ²)	
Mise en place de la signalisation par la ville de Tulle	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Observations (ex. fermeture de voie, chaussée rétrécie, circulation alternée...)	

L'occupation du domaine public sera facturée (Tarifs votés par le Conseil Municipal le 6 décembre 2022-délibération n°36)			
Espace occupé	forfait / place (=10m ²) sur toutes les zones	par jour (si < ou égal à 7 jours)	4.75 €
		par jour (si > à 7 jours)	4.16 €
Benne	forfait / benne	par jour	25.26 €
		par semaine	99.87 €
Nacelle	forfait / nacelle (= 20 m ²)	par jour (si < ou égal à 7 jours)	9.32 €
		par jour (si > à 7 jours)	8.14 €
Echafaudage Palissade	au ml	par jour	1.26 €
		par semaine	5.09 €
Stockage sur domaine public	au m ²	par jour	1.26 €
Fermeture de route	<i>Impasse Rue Avenue-quai-boulevard</i>	par jour	13.88 €
		par jour	27.75 €
		par jour	63.06 €
Chaussée rétrécie/alternat		par jour	18.96 €
		par semaine	87.37 €
Prêt de panneaux et mise en place par la ville	Particulier	forfait	10.60 €
	Entreprise	le 1 ^{er} jour	50.00 €
		à partir du 2 ^{ème} jour (et +)	30.00 €

Le Service du Domaine Public se réserve la possibilité d'imposer une fermeture de route, une chaussée rétrécie ou une circulation alternée en fonction de la configuration de la voie.
Dans le cas d'un ravalement de façade, remettre en place le « N° de voirie » en fin de travaux.
La demande de travaux (DP, PC) doit être déposée au Service Urbanisme de la Mairie de Tulle : obligatoire en ce qui concerne le ravalement de façade, clôture, toiture, construction de moins de 20 m²

Tulle, le ___/___/___

Signature

Les données recueillies via ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande. Elles sont confidentielles, limitées aux personnes habilitées et conservées de manière sécurisée durant la durée strictement nécessaire, conformément au RGPD.
Pour plus d'information ou pour l'exercice de vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, limitation et portabilité, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : sdb@ville-tulle.fr